

Lisez-moi V3.02.016 – 15 janvier 2026



L'équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2026 !

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Dépôt DSN

L'onglet de dépôt de la DSN 2026 sera ouvert fin janvier, lors de la livraison de la version 3.02.017.

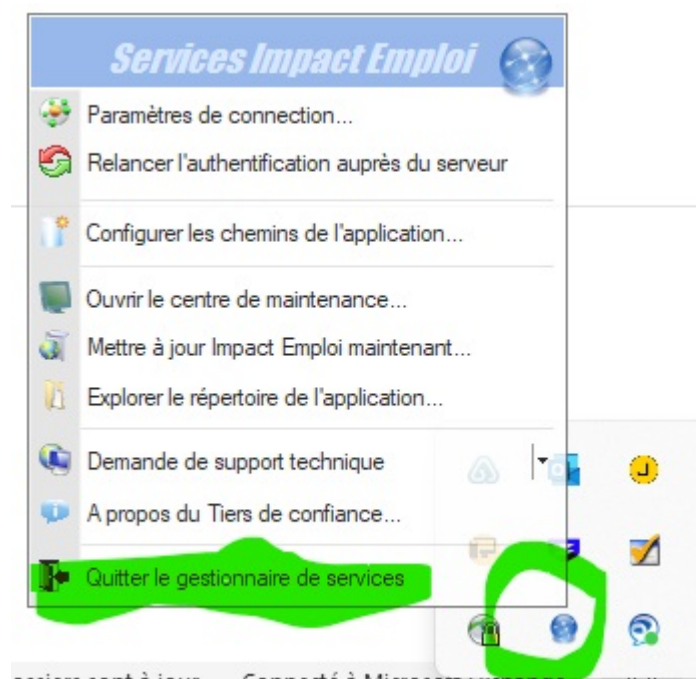
► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

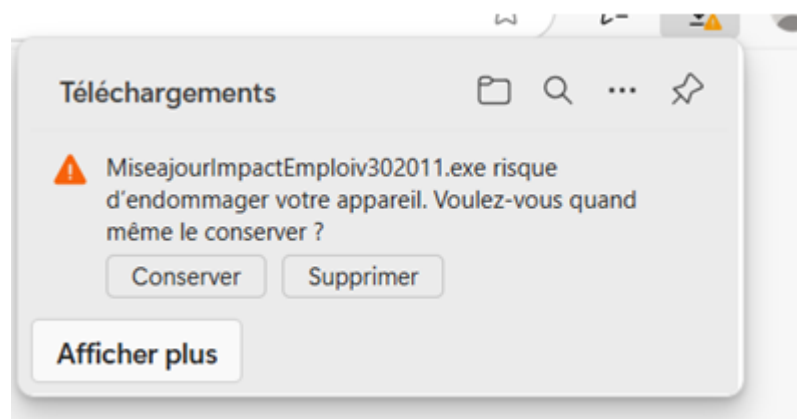
Pour le gestionnaire de service :



Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce](#)

[lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

Si vous rencontrez un message de sécurité de type :



Cliquer sur « Conserver »



PARAMETRAGE

► Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramètres annuels (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN...)-



Attention : Veillez à modifier manuellement les valeurs non paramétrées(*les taux de prévoyance, mutuelle non paramétrés , les taux retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées...*).



Artiste : les contributions et cotisations salariales sont paramétrées. Il reste la cotisation santé patronale à paramétrer.

Vous pouvez d'ores et déjà calculer vos bulletins pour que le salaire soit versé. A la livraison de la prochaine version, il conviendra de recalculer les bulletins.

► **RGDU (Réduction Générale Dégressive Unique) :**

La nouvelle exonération patronale qui remplace la réduction générale dégressive est développée.

Dans l'attente de la mise à jour du BOSS, voici un lien pour retrouver toutes les informations de cette nouvelle exonération et son calcul : [Réduction générale dégressive unique \(RGDU\) de cotisations patronales | Service Public Entreprendre](#)

Focus concernant les CDII : Pour répondre à la consigne Urssaf, 10 % du montant des heures inscrites au contrat seront retirés du calcul pour l'application de la réduction générale.

Il convient de garder la case 10% ICP cochée pour mettre à jour le calcul.

► **CCN des entreprises privées du spectacle vivant (IDCC 3090) :**

La contribution CASVP est revalorisée.

► **CCN Eclat : valeur du point :**

A compter du 1er janvier 2026, la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à **7.23 €**

A compter du 1er janvier 2026, la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à **6.81 €**

► **CCN du SPORT**

- **Contribution patronale conventionnelle pour le paritarisme :**

A compter du 1er janvier 2026, le **taux de** la contribution patronale conventionnelle pour le paritarisme passe de 0.08 % à 0.09 %.

► CCN Familles Rurales

La valeur du point de la CCN Familles rurales est revalorisé à 5.61 €.

► CCN Spectacle Vivant Privé

Les cotisations frais de santé pour les permanents ont été mises à jour.

Socle de base

1.44 % du PMSS au 1er janvier 2026

Annexe II

1.84% du PMSS au 1er janvier 2026

► CCN des acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)

Les cotisations frais de santé et prévoyance ont été mises à jour.



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Les évolutions déclaratives DSN 2026 ont été développées mais seront livrées dans la prochaine version.



AUTRES DECLARATIONS

► Taxe sur les salaires

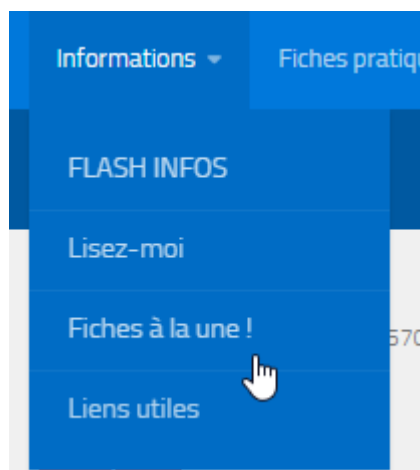
L'aide au remplissage est disponible, dans la gestion des déclarations, au niveau de l'onglet « Annuelles »



RAPPELS

► Rubrique Flash Infos :

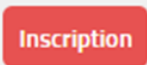
pensez à consulter très régulièrement la rubrique FLASH INFOS pour être informé des dates de mises à jour, problèmes Net-entreprises, ...



► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



Inscription

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une** suivant **l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Ajouter un contrat de prévoyance](#)
- [Modification d'un contrat de prévoyance- au niveau de l'employeur](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

 Recherche...

Rechercher


RETOUR
SOMMAIRE